



Rapport des résultats année 1

SEN 1800511

Renforcement du capital financier,
technique, humain et social des entreprises
du Sine Saloum.



Table des matières

1	Acronymes	4
2	Aperçu de l'intervention	5
2.1	Fiche d'intervention	5
2.2	Autoévaluation de la performance	6
2.2.1	Pertinence.....	6
2.2.2	Efficienc e	6
2.2.3	Efficacité	6
2.2.4	Durabilité potentielle.....	6
2.2.5	Conclusions	7
3	Suivi des résultats	7
3.1	Évolution du contexte	7
3.1.1	Contexte général et institutionnel.....	7
3.1.2	Contexte de gestion.....	7
3.2	Performance de l'outcome	9
3.2.1	Progrès des indicateurs	9
3.2.2	Analyse des progrès réalisés.....	9
3.3	Performance de l'output 1	9
3.3.1	Progrès des indicateurs	9
3.3.2	État d'avancement des principales activités	10
3.3.3	Analyse des progrès réalisés.....	10
3.4	Performance de l'output 2	11
3.4.1	Progrès des indicateurs	11
3.4.2	État d'avancement des principales activités	11
3.4.3	Analyse des progrès réalisés.....	12
4	Suivi budgétaire	12
5	Risques et problèmes	12
6	Synergies et complémentarités	16
6.1	Avec les autres interventions du portefeuille	16
6.1.1	Pilier 2	16
6.1.2	Pilier 3	16
6.2	Avec les projets pour tiers	16
6.2.1	PARERBA (Projet d'Appui à la Réduction de l'émigration Rurale dans le Bassin Arachidier) 16	
6.2.2	RIEC (Rural Infrastructure for Employment Creation in the Gambia), financement EU- Trust Fund West Africa et Sahel, UE.....	17
6.3	Autres synergies et complémentarités	17
7	Thèmes transversaux	17
7.1	Environnement et changements climatiques	17

7.1.1	Mesures d'atténuation	17
7.1.2	Mesures d'adaptation	17
7.2	Genre.....	18
7.3	Digitalisation	18
7.4	Emplois décents	18
8	Leçons apprises	18
8.1	Les succès.....	18
8.2	Les défis.....	19
8.3	Questions d'apprentissage stratégique	19
8.4	Synthèse des enseignements tirés.....	20
9	Pilotage.....	20
9.1	Modifications apportées à l'intervention	20
9.2	Décisions prises par le comité de pilotage et de suivi	21
9.3	Réorientations stratégiques envisagées	21
9.3.1	Prolongation de la période d'exécution	21
9.3.2	Suppression de certaines activités	21
9.3.3	Nouvelles activités proposées en réponse à la crise COVID-19.....	22
9.3.4	Révision budgétaire	25
9.4	Recommandations	26
10	Annexes	26
10.1	Critères de qualité.....	26
10.2	Cadre logique mis à jour	30
10.3	Aperçu des MoRe Results	33
10.4	Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »	34
10.5	Ressources en termes de communication	35

1 Acronymes

3FPT	Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
ADEPME	Agence de développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
B2B	Business to Business
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi
COFIL	Comité de Pilotage
DPMI	Direction des Petites et Moyennes Industries
MDIPMI	Ministère du développement industriel et des PMI
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUFI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP	Organisation de producteurs (agriculture, élevage, aquaculture)
PAD	Partenaires d'Appui au Développement (anciennement PTF)
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PSE	Plan Sénégal Emergeant
SCE	Société de Construction et d'Exploitation de l'agropole

2 Aperçu de l'intervention

2.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Appui au renforcement du capital financier, technique, humain et social des entreprises du Sine-Saloum
Code de l'intervention	18005
Localisation	Sénégal - Régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine.
Budget total	9.050.000 €
Institution partenaire	Ministère du développement industriel et des PMI
Date de début de la Convention spécifique	15/07/2019
Date de démarrage de l'intervention	15/07/2019
Date prévue de fin d'exécution	14/7/2024
Date de fin de la Convention spécifique	14/7/2024
Groupes cibles	Entreprises et entrepreneurs du secteur agroalimentaire
Impact	Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable principalement dans le Sine-Saloum
Objectif spécifique :	L'émergence des PME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée
Résultat 1	L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique
Résultat 2	Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique
Période couverte par le rapport	15 juillet 2019 – 14 juillet 2020

2.2 Autoévaluation de la performance

2.2.1 Pertinence

PERTINENCE : évaluation globale	A	B	C	D
	X			

L'intervention est totalement en phase avec les orientations politiques du Sénégal, tant par rapport à la politique de formation professionnelle et technique que par rapport aux objectifs fixés sur le développement des économies verte et numérique et sur l'évolution de l'économie informelle vers l'émergence des PME.

Des ajustements seront à réaliser dans les activités pour tenir compte de l'évolution du contexte, y compris l'impact de la crise COVID19, et des initiatives des autres bailleurs et du gouvernement.

2.2.2 Efficience

EFFICIENCE : évaluation globale	A	B	C	D
		X		

Le démarrage de l'incubateur a été retardé pour prendre le temps de clarifier la vision et d'établir un plan d'action solide, l'objectif est que le fondement juridique soit en place avant fin 2020.

La crise sanitaire a retardé le démarrage de la structuration des filières agricoles mais l'enquête de diagnostic est en cours et les premiers accords de mise en œuvre seront signés avant la fin de l'année.

La préparation du programme d'accompagnement sur la formation professionnelle et technique est en cours.

2.2.3 Efficacité

EFFICACITÉ : Évaluation globale	A	B	C	D
	X			

La principale préoccupation des industriels est de s'assurer d'avoir un approvisionnement régulier en matières premières. Le travail de structuration des filières agricoles est donc une activité prioritaire. Afin d'élaborer une stratégie d'intervention efficace dans ce domaine, une enquête de terrain a été lancée pour réaliser un diagnostic du niveau d'organisation des groupements de producteurs de la zone.

Dans le même esprit, une analyse approfondie du secteur de l'appui à l'entrepreneuriat au Sénégal a été réalisée par l'équipe projet afin d'élaborer le plan d'actions pour la mise en place des incubateurs dans l'économie verte et l'économie numérique.

2.2.4 Durabilité potentielle

DURABILITÉ : Évaluation globale	A	B	C	D
		X		

La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais les difficultés du contexte national et international pourront fragiliser les acquis.

Les différentes parties prenantes nationales sont fortement impliquées dans la mise en œuvre de l'intervention et l'équipe projet s'est intégrée dans le comité technique national et le travail réalisé en collaboration étroite avec le MDIPMI et le BOS stimule ces institutions partenaires qui apprécient l'écoute, l'adaptabilité et l'opérationnalité d'Enabel.

Les organismes nationaux participent activement au comité de pilotage de l'intervention et inversement Enabel apporte son expertise et ses contributions dans les réunions des comités de pilotage du BOS et du MDIPMI pour la structuration et la mise en œuvre du projet.

2.2.5 Conclusions

L'intervention a démarré dans un environnement favorable, tant sur le plan institutionnel que sur le plan de la dynamique économique. Le nombre de partenaires et l'importance de la coordination avec les actions de l'Etat et les autres interventions des bailleurs internationaux représentent un enjeu particulier pour l'atteinte des résultats et nécessitent une attention permanente.

Le retard sur le démarrage de l'étude de faisabilité de l'agropole centre n'a pas eu d'incidence sur le planning mais en revanche la crise sanitaire a fait perdre 2 à 3 mois sur le démarrage des incubateurs et de la structuration de filières agricoles.

3 Suivi des résultats

3.1 Évolution du contexte

3.1.1 Contexte général et institutionnel

L'intervention bénéficie d'une communication de bonne qualité entre Enabel et ses partenaires institutionnels aussi bien au niveau politique entre la représentation et le MDIPMI et l'Ambassade qu'au niveau technique entre l'équipe projet et les équipes techniques du BOS et de la cellule d'exécution du projet Agropoles qui rassemble des représentants de nombreux autres Ministères et organismes techniques concernés par le projet. Au niveau local, la collaboration a été engagée avec les régions et les démembrements régionaux des organismes nationaux (directions régionales du développement rural, directions régionales de l'environnement et de l'aménagement du territoire, agences régionales de développement).

La crise sanitaire a eu des répercussions sur l'avancement de l'intervention en retardant certaines activités mais n'a pas provoqué de blocage total. Elle a plutôt renforcé la pertinence de l'intervention du fait de l'impact attendu sur la production alimentaire nationale et le renforcement de l'autonomie alimentaire. Les restrictions de déplacement ont révélé l'intérêt des circuits courts, des services digitaux et la relation directe entre producteurs et consommateurs ; des activités spécifiques dans ce sens pourront être mises en œuvre dans la phase suivante du projet.

3.1.2 Contexte de gestion

Modalités de partenariat

Une lettre d'entente avec le Ministère du développement industriel et des PMI a été signée en date du 26 juin 2020 pour préciser les modalités de partenariat et de pilotage. Ce document a été élaboré conjointement dans un esprit de franche collaboration sous la supervision du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. La lettre d'entente a été validée lors du Copil du 12 février 2020 et par la suite, la crise sanitaire a retardé sa signature.

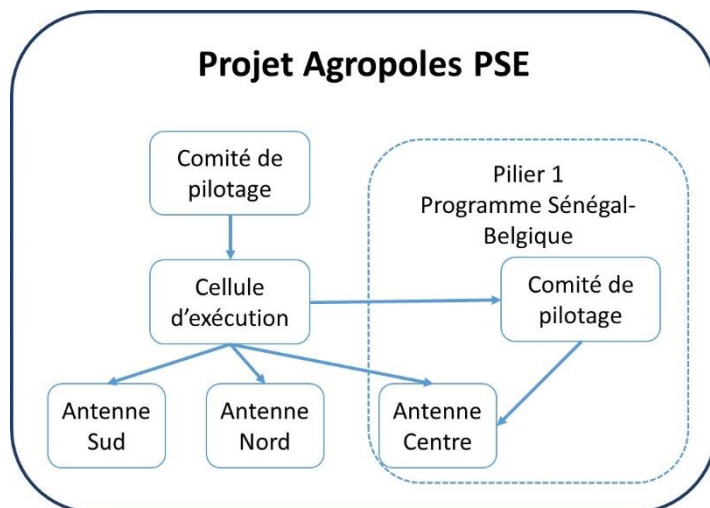
Pour garantir la coordination avec les acteurs régionaux et le positionnement de l'Etat en qualité de maître d'œuvre du projet, il est apparu important qu'un représentant du MDIPMI soit présent à Kaolack avec l'équipe Enabel. Cependant, le Ministère n'a pas de structure d'accueil ni de

représentation dans les régions. Un bureau a donc été réservé à cet effet dans le bâtiment loué par Enabel et un fonctionnaire de la direction des PMI a été affecté à Kaolack. Le financement de cette affectation étant conditionné par la signature de l'accord avec la BAD pour l'agropole centre (lui-même conditionné par les résultats de l'étude de faisabilité), un protocole d'entente a été signé pour la prise en charge temporaire des frais par Enabel dans l'attente de la mise en place du financement BAD. Ce protocole permet de renforcer la coordination avec le MDIPMI et de limiter les risques que l'équipe Enabel avance seule dans les activités et soit perçue par les bénéficiaires et les autorités locales comme le promoteur du projet agropole.

Modalités opérationnelles

Le pilotage du projet doit tenir compte du dispositif en place au niveau national du fait que Enabel appuie, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, une partie du programme Agropoles qui comprend la mise en place de 3 agropoles intégrées et compétitives. C'est pourquoi la partie nationale a souhaité qu'il y ait une unicité de décision et une unicité d'exécution dans la mise en œuvre de l'agropole centre, ce qui suppose une fusion totale des équipes de mise en œuvre et des organes de décision. Dans les discussions avec le MDIPMI et le BOS, nous avons admis qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule équipe de mise en œuvre de l'agropole centre et que, par conséquent, les ressources humaines Enabel étaient mises à disposition de l'antenne centre (voir schéma ci-dessous). Concernant le comité de pilotage, il est évident que Enabel va s'aligner sur la politique de l'état Sénégalais et donc suivre les recommandations et décisions du comité de pilotage Agropoles. Par rapport aux procédures Enabel, il est indispensable de maintenir l'existence d'un comité de pilotage spécifique pour le pilier 1 mais ce comité aura un champ de décisions limité aux processus de validation des rapports de résultats et de monitoring ainsi qu'aux décisions de réaménagement budgétaire. Les questions techniques sont traitées par le comité national.

Les personnes désignées pour siéger au comité de pilotage du pilier 1 faisant également partie du comité de pilotage national, le risque d'incohérence ou de mauvaise communication entre les deux instances est minime .



Du point de vue du MDIPMI, l'agropole centre couvrira les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine et Diourbel tandis que dans le programme Sénégal-Belgique la région de Diourbel n'est pas prise en compte. Le premier comité de pilotage du pilier 1 a débattu sur cet écart et a conclu que, même si les investissements financés par la Belgique seront localisés dans les 3 régions du Sine-Saloum, il n'est pas exclu que certaines activités, puissent intégrer la région de Diourbel afin de garder la cohérence avec le programme national ; c'est le cas par exemple de l'enquête OP.

3.2 Performance de l'outcome



3.2.1 Progrès des indicateurs

Indicateurs	Valeur de référence (2019)	Valeur cible 2020	Valeur obtenue en 2020	Valeur cible 2024
Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés	0	-	NA	3610
Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régional	0%	-	ND	+30%

ND : Cette valeur n'a pas pu être mesurée car dépendant de la mise en œuvre par l'ANSD de la phase expérimentale de calcul du PIB régional dans la zone.

3.2.2 Analyse des progrès réalisés

Les impacts des premiers résultats ne pourront se faire sentir qu'à partir de 2022 quand les premières entreprises commenceront à s'installer.

3.3 Performance de l'output 1



3.3.1 Progrès des indicateurs

Résultat 1 :

Indicateur	Valeur de référence (2019)	Valeur cible 2020	Valeur obtenue en 2020	Valeur cible 2024
Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier	0	-	-NA	95
Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone d'intervention	Non défini	-	-Non disp	A déterminer
Nombre d'OP ayant bénéficié d'un appui technique de l'intervention	0	-	0	A déterminer
Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole	0	-	-NA	17,5 M€
Volume moyen de crédit reçu par les start-up et micro-entreprises rurales	2687	-	NA	4 145 €

NA : Non applicable avant l'installation des premières entreprises dans l'agropole.

Une enquête est en cours de finalisation pour déterminer le nombre de procédures administratives que les entreprises peuvent réaliser dans la zone. A partir des résultats obtenus, des valeurs cibles seront définies sur les objectifs de progrès à atteindre pour ce critère.

De la même façon, l'objectif en terme de nombre d'OP à renforcer sera défini à la lumière de l'enquête en cours de finalisation sur le diagnostic des groupements de producteurs.

3.3.2 État d'avancement des principales activités

A : En avance, B : Dans les délais, C : retardé, D : En sérieux retard	État d'avancement :			
	A	B	C	D
A0101 Appui au FONGIP pour le déploiement dans le Sine-Saloum du mécanisme de garantie des investissements pour les PME adhérentes à l'Agropole et pour les start-ups du GREEN HUB et de l'INNOVATION HUB			X	
A0102 Mise en place de deux incubateurs d'entreprises innovantes dans le domaine de l'économie numérique (INNOVATION HUB) et de l'économie verte (GREEN HUB)		X		
A0103 Mise en place du dispositif de délivrance de services non-financiers et de facilitation de l'accès aux services financiers adaptés		X		
A0104 Mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité et de renforcement des capacités des micro-producteurs ruraux			X	

3.3.3 Analyse des progrès réalisés

A-01-01

L'activité A-01-01 est suspendue dans l'attente des conclusions des études de faisabilité pour la mise en place de l'agropole et du Green Innovation Hub. La collaboration avec le Fongip sera vraisemblablement annulé compte tenu des restructurations annoncées dans le dispositif national d'appui à l'entrepreneuriat. Les études de faisabilité de l'agropole et de l'incubateur apporteront une visibilité mise à jour sur les dispositifs de garantie des financements les plus adaptés.

A-01-02

Après une analyse approfondie de l'environnement entrepreneurial du Sénégal et l'élaboration d'un plan d'actions avec une vision partagée du projet, une convention de subsides a été mise en place avec le Consortium Jeunesse Sénégal (association de plusieurs incubateurs et entreprises connexes) qui regroupe toutes les compétences pour réaliser l'étude de faisabilité de l'incubateur que l'intervention prévoit de mettre en place. L'objectif de ce partenariat est d'aboutir à la fondation de l'incubateur avant la fin de l'année 2020.

A-01-03

Compte tenu de l'évolution du contexte sur l'appui aux PME, l'étude de faisabilité de l'agropole permettra de valider la pertinence de l'ADEPME pour accompagner l'installation des agro-industries ou de proposer un autre dispositif.

A-01-04

Il était prévu de démarrer les activités d'appui aux groupements de micro-producteurs ruraux avant le début de la saison agricole en juin 2020 mais le travail de recensement et de diagnostic des organisations de producteurs, préalable indispensable, n'a pu commencer qu'en juillet. Une enquête a été organisée avec l'appui des agents départementaux du développement rural (enquêteurs professionnels) et des étudiants-stagiaires des universités de Kaolack et de Bambey pour évaluer le niveau professionnel et organisationnel des organisations paysannes de la zone. Cette enquête permettra de définir les besoins de ces structures et d'évaluer le chemin à parcourir pour que ces dernières puissent jouer un rôle efficace de relai entre les entreprises industrielles et les producteurs. Ce rôle est essentiel pour la réussite économique des entreprises qui viendront s'installer dans l'agropole car elles devront trouver en face d'elles des groupements de producteurs

capables de leur fournir les quantités de matières premières agricoles dont elles ont besoin et répondant à des critères de qualité définis d'un commun accord.

Ces OP devront atteindre les objectifs suivants :

- Avoir un projet collectif clair et bien structuré.
- Maîtriser ses outils de gestion et avoir un fonctionnement interne dynamique (tenue régulière des AG et CA).
- Avoir une gouvernance participative et inclusive avec une forte implication de plusieurs adhérents leaders.
- Connaître ses adhérents, leurs besoins et leur potentiel de production.
- Fournir des services à ses adhérents (appui technique, fourniture de semences, engrais et autres intrants (d'élevage ou autres), location de matériels).
- Être capable de mobiliser des financements pour acheter la production de ses adhérents.
- Avoir des marchés sur lesquels elle commercialise la production de ses adhérents.
- Disposer éventuellement de bâtiments de stockage.
- Être en réseau avec d'autres organisations professionnelles agricoles et les structures publiques d'appui.

Dès que les résultats de l'enquête seront analysés, la contractualisation avec un ou deux partenaires sera engagée pour que le travail puisse commencer avant la fin de l'année 2020.

3.4 Performance de l'output 2



3.4.1 Progrès des indicateurs

Résultat 2 :

Indicateurs	Valeur de référence (2019)	Valeur cible 2020	Valeur obtenue en 2020	Valeur cible 2024
Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle	0	NA	NA	2240
Nombre de jeunes insérés auprès des PME après une formation qualifiante	0	NA	NA	640
Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique	0	NA	NA	800
Nombre de start-up de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles	0	NA	NA	30

Tous les indicateurs dépendent du démarrage des activités de l'agropole et de l'incubateur, les premiers résultats seront observés en 2022 conformément à la matrice de monitoring.

3.4.2 État d'avancement des principales activités

A : En avance, B : Dans les délais, C : retardé, D : En sérieux retard

État d'avancement :

	A	B	C	D
A0201 Formation continue pour le personnel des PME		X		
A0202 Modernisation et diversification de la formation initiale		X		
A0203 Insertion professionnelle, promotion de l'emploi et observatoire du marché de l'emploi		X		

3.4.3 Analyse des progrès réalisés

Les premiers contacts ont été pris avec les organismes de formation professionnelle et technique en coordination avec Luxdev qui est le chef de file des PTF sur cette thématique. Bien que les premiers programmes de formation pour les entreprises ne commenceront qu'en 2022, un travail préparatoire important doit être initié et il est prévu de mettre en place une convention de subsides avec le 3FPT avant la fin de l'année 2020.

Le travail avec les autres organismes de formation professionnelle et d'appui aux jeunes commencera en 2021.

4 Suivi budgétaire

	Budget (€)	Dépenses	Solde	Taux de déboursement 31/12/2019
TOTAL	9 052 148	151 749	8 900 399	1,7%
Résultat 1	4 845 400	20 618	4 824 782	0,4%
Résultat 2	3 500 000	0	3 500 000	0,0%
Moyens généraux	706 748	131 131	575 617	18,6%

5 Risques et problèmes

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Retards / faible qualité de mise en œuvre / manque de cohérence à cause du fait que la plupart des activités seront mises en œuvre en exécution nationale par des agences sénégalaises.	15/07/2019	OPS	Moyen	Moyen	Moyen

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Assistance technique nationale et internationale de haut niveau qui assurera la coordination et cohérence, par une action d'accompagnement rapproché et de renforcement des capacités	DIOUF Abdou	N/A		En cours

des bénéficiaires-contractants, Inclusion des clauses sur l'assurance qualité, dans les conventions de subsides				
---	--	--	--	--

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Chocs environnementaux pouvant affecter le potentiel de certains bassins de production de la région	15/07/2019	DEV	Moyen	Moyen	Moyen

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Diffusion, en lien avec les services compétents, de l'information aux acteurs économiques concernant les risques environnementaux	MARION Claude	N/A		En cours

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Intensification des flux migratoires des jeunes vers la capitale ou à l'étranger	15/07/2019	DEV	Moyen	Haute	Haute

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Collaboration de ANPEJ avec le staff d'OIM en charge de la réintégration des migrants de retour afin d'essayer de réorienter les migrants vers les opportunités d'emploi créées par l'intervention	LEGROS Olivier	N/A		Prévu
Participation de l'intervention au cadre de concertation permanent établi par l'UE entre les projets « migration » financés par le FFU-UE.	LEGROS Olivier	N/A		Prévu
Collaboration avec l'OIM et les associations de jeunes pour sensibiliser les jeunes candidats à la migration ou à l'exode vers les capitales	WELE Mouhamadou Lamine	N/A		Prévu

Identification des risques			Analyse des risques		
----------------------------	--	--	---------------------	--	--

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Impossibilité temporaire ou définitive de faire approuver par le MPIPDT un paquet incitatif (fiscal, douanier, etc.) pour les entreprises adhérentes à l'Agropole en conformité aux recommandations de l'étude de l'ONUDI	15/07/2019	OPS	Moyen	Faible	Moyen

Traitement des risques			Suivi des risques		
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut	
Offre de services aux entreprises, sécurisation foncière et facilitation de l'accès aux facteurs de production en vue d'attirer les investisseurs	MARION Claude	N/A		En cours	

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Insuffisance de la qualité et de la régularité des approvisionnements des parcs industriels en matière première agroalimentaire.	15/07/2019	OPS	Moyen	Haute	Haute

Traitement des risques			Suivi des risques		
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut	
Contractualisation des approvisionnements avec les micro-producteurs ruraux en vue de contenir les prix d'achat pour les entreprises de transformation en contrepartie de la stabilisation de l'accès au marché	SOW Touradou	N/A		Prévu	
Appui matériel à ASEPEX par une sous-subsidie octroyée par l'ADEPME (à partir des fonds mise à disposition de cette dernière par Enabel) pour son installation au sein de l'Agropole en vue de la certification à l'issue de la transformation industrielle	LEGROS Olivier	31/12/2021		Prévu	
Subsides à des ONG qui seront chargées d'appuyer la contractualisation entre les micro-producteurs et entreprises de transformation sur la base de cahiers spéciaux de charge (CSC) élaborés conjointement	MARION Claude	N/A		Prévu	
Prise en charge par le Projet PARERBA, des besoins d'investissements productifs (capital de campagne, équipements, etc.) des micro-producteurs grâce à un dispositif multi-acteurs qui inclut UNCDF, les IMF et les ONG en vue d'assurer l'augmentation des quantités de matière première mis à disposition des PME agroindustrielles	LEGROS Olivier	N/A		Prévu	

Identification des risques	Analyse des risques
----------------------------	---------------------

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Les micro-entreprises rurales qui approvisionnent les entreprises de transformation n'ont pas d'intérêt à payer des taxes et donc elles pourraient s'opposer aux démarches de formalisation	15/07/2019	OPS	Moyen	Faible	Moyen

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Sensibilisation et mobilisation des exploitations rurales, à partir du début de la deuxième année de mise en œuvre de l'intervention (par les ONG) sur le régime fiscal spécial au Sénégal qui leur est dédié et qui rend la formalisation peu onéreuse	MARION Claude	N/A		Prévu

Identification des risques			Analyse des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total
Retard du démarrage des activités des PME's dans les parcs industriels, ce qui rend difficile d'organiser les in-company trainings.	15/07/2019	OPS	Haute	Faible	Moyen

Traitement des risques			Suivi des risques	
Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Réalisation d'investissements sur la formation initiale, dans l'attente du démarrage des activités des parcs industriels	DIOUF Abdou	31/03/2022		Prévu
Priorisation dans la première phase du projet (premiers 2 ans de mise en œuvre) de la formation professionnelle dans les domaines du numérique et de l'économie verte, qui évoluent de manière partiellement indépendante de la mise en place des parcs industriels	DIOUF Abdou	N/A		Prévu

Identification des problèmes			Analyse de la question	
Description du problème	Période d'identification	Catégorie de question	Impact potentiel	
La loi d'état d'urgence en vigueur au Sénégal empêche l'exécution de l'enquête auprès des organisations de producteurs qui devait permettre de faire un diagnostic et de définir un plan d'actions pour leur renforcement	22/03/2020	OPS	Haute	

Issue mitigation	Follow-up of Issue
------------------	--------------------

Action(s)	Resp.	Date limite	Progression	Statut
Démarrage d'une partie de l'enquête par des entretiens téléphoniques	DIOUF Abdou	15/05/2020	L'enquête téléphonique est terminée	Accompli
Mobilisation et formation des enquêteurs pour un démarrage le 2 juin	WELE Mouhamadou Lamine	31/05/2020	Début de l'action le 18/05/2020 L'enquête a démarré le 05/06/2020 avec 13 stagiaires	Accompli
Identification des futurs partenaires	WELE Mouhamadou Lamine	30/06/2020	13 agents DRDR mobilisés	Accompli

6 Synergies et complémentarités

6.1 Avec les autres interventions du portefeuille

6.1.1 Pilier 2

L'équipe du pilier 1 partage les bureaux de Kaolack avec l'équipe du projet santé qui travaille sur la même zone. Des synergies ont été mises en place pour mutualiser certaines ressources communes et, bien que chaque intervention ait ses propres véhicules, la flotte est gérée globalement ce qui permet de mieux coordonner la logistique et de réaliser certains déplacements en commun.

Une communication régulière avec le programme santé permettra de coordonner les activités afin de renforcer leur efficacité mutuelle. A titre d'exemple, les entreprises de l'agropole seront sensibilisées à faire adhérer leurs salariés aux mutuelles de santé et des campagnes de communication et de sensibilisation pourront être mises en œuvre au sein des entreprises contre le harcèlement et les violences liées au genre.

6.1.2 Pilier 3

Une étude a été programmée par l'intervention 4 pour venir renforcer et compléter les activités de l'intervention, il s'agit de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de production de spiruline. Cette étude a pour objectif de mettre en évidence les potentialités de la zone du Sine Saloum dans la production de microalgues et d'identifier les marchés porteurs ainsi que leurs exigences techniques afin d'accélérer le développement de cette filière au Sénégal. Déjà plusieurs initiatives de petite dimension ont vu le jour dont une qui fonctionne dans la région de Kaolack et un groupe d'entrepreneurs souhaite investir dans une unité industrielle de production de spiruline qui pourra constituer un pôle moteur sur la filière. Si l'étude confirme le potentiel en termes de production et les opportunités de marché, un modèle de production villageoise pourra être mis au point et multiplié dans le Sine Saloum avec l'appui de l'incubateur.

L'intervention 4 a confié à l'ANSD, à la demande du gouvernement, une étude sur l'impact de la crise Covid19 sur l'emploi formel dans les PME/PMI. Cette étude permettra d'ajuster et compléter les activités pour que l'action du pilier 1 puisse mieux renforcer le plan de relance économique mis en œuvre par le Sénégal.

Une activité de formation est également envisagée avec l'intervention 4 pour préparer le développement d'une filière d'écoconstruction en relation avec l'association « voûte nubienne ».

6.2 Avec les projets pour tiers

6.2.1 PARERBA (Projet d'Appui à la Réduction de l'émigration Rurale dans le Bassin Arachidier)

La complémentarité entre le pilier 1 et le Parerba est importante et les synergies nombreuses : Le

travail réalisé auprès des producteurs sur les filières maraîchère et rizicole ouvre des opportunités pour des entreprises de transformation ou commercialisation et inversement, l'installation d'entreprises agroindustrielles sur l'agropole va créer des opportunités pour de nombreux agriculteurs qui trouveront de nouveaux débouchés commerciaux pour leurs productions.

Plus spécifiquement sur l'intervention 2, certaines entreprises que le Parerba a identifiées sans retenir leurs plans d'affaires pourront trouver un appui au sein de l'incubateur pour faire murir leurs projets et trouver les partenaires pour les mettre en œuvre. Également l'expérience du Parerba sur l'appui aux producteurs et aux groupements de producteurs va permettre de gagner du temps sur la mise en place du dispositif de structuration des filières agricoles (activité A-1-4).

6.2.2 RIEC (Rural Infrastructure for Employment Creation in the Gambia), financement EU-Trust Fund West Africa et Sahel, UE

La zone d'intervention du RIEC est frontalière avec celle du pilier 1, pour l'instant quelques échanges ont eu lieu entre les deux projets mais, comme pour le Parerba, le travail de renforcement de la production agricole réalisé par le RIEC trouvera certainement des débouchés auprès des entreprises de l'agropole qui pourront étendre leur zone d'approvisionnement jusqu'à la rive nord du fleuve Gambie.

6.3 Autres synergies et complémentarités

L'intervention 2 va travailler en étroite coordination avec Luxdev qui est le chef de file des projets portant sur la formation professionnelle et technique. De nombreux partenariats ont été identifiés pour la mise en œuvre des activités de renforcement du capital financier, technique, humain et social des entreprises : D'une part les organismes déjà identifiés dans la phase de formulation du projet (l'ANPEJ, le 3FPT, l'ONFP, l'ADEPME, le BIT) mais aussi d'autres partenaires comme l'Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Jeunes et des Femmes (DER/JF). Une coordination doit se renforcer également avec l'APEFE qui appuie le Ministère de la Femme de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfant (MFFGPE) sur un projet d'observatoire des entreprises féminines du secteur agroalimentaire.

7 Thèmes transversaux

7.1 Environnement et changements climatiques

7.1.1 Mesures d'atténuation

Au niveau de l'exécution du projet, une petite charte est en cours d'élaboration pour limiter les dépenses énergétiques : Réduction des consommations de carburant par la limitation de vitesse, le choix de véhicules de moindre puissance, le partage des missions avec les autres interventions et l'organisation raisonnée des missions de terrain.

Des règles ont été données à tous les collaborateurs pour limiter les consommations électriques dans les bureaux (utilisation raisonnée de la climatisation et de l'éclairage). Par ailleurs, une étude est en cours pour la mise en place de panneaux solaires sur le bureau de Kaolack afin de réduire la consommation d'électricité du réseau provenant essentiellement de centrales thermiques à énergie fossile.

Le « Green Innovation Hub » va jouer un rôle actif sur la réduction des gaz à effet de serres et la réduction de la déforestation en accompagnant le développement des entreprises sur le secteur des énergies renouvelables (photovoltaïque, biocharbon, biogaz) et le développement de l'habitat en terre qui supprime le recours au ciment et au bois. Également, le développement de l'agroécologie pourra renforcer la composante arborée dans les systèmes agricoles et renforcer ainsi la fixation du carbone aussi bien dans les arbres que dans le sol.

7.1.2 Mesures d'adaptation

La durabilité de l'agropole dépendra fortement de la capacité des producteurs agricoles à s'adapter à la diminution des précipitations et à l'augmentation des températures. Compte tenu de la croissance démographique du Sénégal, les besoins alimentaires vont augmenter fortement tandis que les conditions climatiques sont de plus en plus difficiles et que les sols sont déjà fortement

dégradés du fait de la déforestation et l'utilisation d'engrais azotés qui provoquent la minéralisation accélérée de la matière organique qui constitue l'élément structurant et le principal garant de la fertilité des sols. Par ailleurs, la gestion des ressources en eau constituera un élément très important pour l'avenir de la production agricole et de l'élevage dans la zone et l'approvisionnement en eau des différents modules de l'agropole devra être étudié avec beaucoup d'attention pour ne pas affecter les nappes phréatiques fournissant de l'eau potable aux populations rurales et aux troupeaux. Toutes ces préoccupations sont intégrées dans les programmes de développement rural du Sénégal (notamment le PRACAS et le PARFA) et n'ont donc pas été prises en compte directement dans le pilier 1 mais une coordination permanente avec les différents acteurs du développement rural sera essentielle pour garantir la durabilité du projet. En particulier les activités d'appui et de renforcement des groupements de producteurs devront se faire en étroite concertation avec ces programmes et appuyer le développement de l'agroécologie.

7.2 Genre

L'inclusion des femmes est une préoccupation majeure du programme bien qu'il n'y ait pas d'activités spécifiques au genre. Les activités de transformation des produits agricoles sont majoritairement réalisées par les femmes et, selon les observations des chambres de commerce et des DRDR, les femmes font preuve de beaucoup de sérieux, de ténacité et d'application dans les activités qu'elles mènent y compris dans le remboursement des crédits ce qui fait des groupements féminins des entreprises potentiellement finançables et capables de se développer.

L'accompagnement des groupements féminins de transformation des produits agricoles a été inscrit comme l'une des priorités du Green Innovation Hub (composante accélération).

Une partie importante de la main d'œuvre dont auront besoin les entreprises de l'agropole sera vraisemblablement féminine puisque ce sont les femmes qui ont un savoir-faire dans ce domaine. Ces dernières bénéficieront donc largement des programmes de formations et de renforcement de compétences que l'intervention va mettre en place pour accompagner les entreprises dans leur phase de démarrage.

7.3 Digitalisation

L'incubateur va accueillir et accompagner les startups numériques qui auront identifié des opportunités de marché soit auprès des entreprises de l'agropole soit sur d'autres niches dans la zone d'intervention. Des formations en codage seront mises en place par l'incubateur en lien avec l'école de codage accompagnée par Luxdev.

7.4 Emplois décents

Un accompagnement est prévu avec le Bureau International de travail pour définir une charte d'emplois décents au sein des entreprises qui travailleront sur l'agropole. Une charte spécifique pourra également être mise en place pour les petits producteurs ruraux.

8 Leçons apprises

8.1 Les succès

L'environnement entrepreneurial du Sénégal s'est avéré très dynamique, de nombreux jeunes souhaitent développer leur projet d'entreprise et de nombreux incubateurs ont été créés pour les accompagner. Cependant, cette dynamique, qui tire sa source du faible taux d'emploi, peine à créer des emplois durables et décents ; les indicateurs de réussite des entreprises pour la plupart des incubateurs sont trop faibles. Par ailleurs, 90% des incubateurs sont sur la région de Dakar. Les secteurs de l'économie verte et de l'économie numérique bénéficient d'un engouement général, aussi bien de la part du gouvernement que des PTF¹. Il y a donc une double pertinence à créer un incubateur sur les économies vertes et numériques dans la zone du Sine Saloum : son objet et sa localisation. Cependant il faudra veiller à ce que l'incubateur connecte correctement les startups au marché et cette préoccupation a été prise en compte par le recensement de plusieurs opportunités

¹ Voir le Rapport exploratoire sur l'économie verte et le rapport de diagnostic du secteur numérique parus tous deux en 2019.

à fort potentiel à partir desquelles l'incubateur pourra mettre au point des modèles économiques à dupliquer :

- Valorisation des déchets urbains à des fins énergétiques ou agricoles.
- Valorisation des déchets des industries agroalimentaires
- Développement des énergies nouvelles
- Développement des techniques d'écoconstruction
- Développement de l'algoculture et de la pisciculture
- Développement de l'agroécologie et des productions fruitières

Plusieurs missions exploratoires ont été conduites pour mieux cerner les opportunités d'affaires dans ces secteurs et les résultats seront partagés avec les jeunes et les femmes au sein de l'incubateur.

8.2 Les défis

Face à la dégradation des sols et au dérèglement climatique, la production agricole se trouve dans une situation paradoxale dans laquelle elle doit augmenter pour répondre à la croissance de la demande alimentaire mais dans un contexte où les nombreuses contraintes ont des impacts de plus en plus négatifs. Il est essentiel dans la mise en œuvre des politiques de soutien à la production de considérer l'exploitation agricole dans sa globalité et tant que système écologique intégrant l'élevage le cas échéant. La logique de filières qui a longtemps guidé la politique agricole et qui tend à cloisonner chaque type de produit comme une chaîne de valeurs autonome et indépendante tend à spécialiser les producteurs dans un nombre réduit de spéculations ce qui réduit la diversité culturelle, pourtant essentielle à la résilience, et tend à spécialiser les organisations paysannes sur un seul produit alors qu'une offre élargie de produits améliorerait leur rentabilité et leur efficacité. Pour les producteurs agricoles, qui ne peuvent réaliser qu'une seule production à cycle court sur la saison pluvieuse de 4 mois, cette logique de diversification va même jusqu'à la pratique d'un ou plusieurs métiers complémentaires durant la saison sèche (extraction du sel, chantiers dans le secteur du bâtiment, ou autre). Cette nécessaire diversité et complémentarité des productions et des activités est un élément indispensable à prendre en compte et à encourager dans la mise en œuvre du projet.

A titre d'exemple, il existe dans la zone de nombreuses ressources provenant des arbres parmi lesquelles le tamarin, le baobab, l'acacia gommier, le dattier du désert, le moringa et plus d'une dizaine d'autres espèces. Ces productions se développent et fructifient pendant la saison sèche et peuvent apporter des compléments de revenus aux producteurs. Par ailleurs, ces arbres protègent le sol du rayonnement solaire et lui apportent de la matière organique, certains d'entre eux (*Faidherbia albida*) perdant même leurs feuilles pendant la saison des pluies en laissant ainsi la lumière passer pour les cultures sous-jacentes. La densité de la population arborée a fortement baissé au cours du dernier siècle et ces productions se trouvent avec des effectifs réduits à moins de 5 arbres à l'échelle de l'exploitation ; chaque producteur ne dispose donc que de quantités limitées. Cependant, si ces ressources sont regroupées au sein d'un groupement villageois et si de nouvelles plantations sont réalisées, cela peut constituer un approvisionnement très intéressant pour une ou plusieurs entreprises agroalimentaires, chaque espèce pouvant fournir plusieurs produits différents (pulpe sucrée, graine oléagineuse, feuilles riches en protéines, etc...) et certains produits étant très demandés sur le marché alimentaire (gomme arabique, tamarin, poivre de guinée) ou cosmétique international (huiles de baobab, moringa, balanites).

Pour relever le défi de la production agricole, la disponibilité de l'eau d'irrigation sera également un défi important à prendre en compte par l'Etat. A l'exemple du Plan Maroc Vert qui a pu atteindre ses objectifs grâce aux investissements très importants consentis pour la mobilisation, le stockage et la distribution des ressources en eau, le Plan Sénégal Emergent doit améliorer sensiblement la disponibilité de l'eau pour pouvoir développer sensiblement la production agricole. Le projet PARFA (FIDA/ONUDI) répond en partie à cette exigence ainsi que le plan de riposte COVID élaboré avec l'appui de la FAO.

8.3 Questions d'apprentissage stratégique

Pas de question à cette étape du projet.

8.4 Synthèse des enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
La dynamique entrepreneuriale du Sénégal est importante mais les effets sur l'emploi sont encore peu perceptibles, surtout en milieu rural. Les nombreuses opportunités de marché identifiées permettront à l'incubateur de relever le défi de l'emploi.	Equipe projet et partenaires
Le défi de l'augmentation de la production agricole et de la performance des organisations paysannes ne pourra se résoudre sans une restauration de la fertilité des sols par la plantation massive d'arbres adaptés au biotope et à la généralisation de l'agroécologie.	MAER et partenaires
Face à l'instabilité croissante des facteurs de production et des marchés alimentaires, les producteurs, les OP et les transformateurs doivent diversifier leur offre et éviter de s'enfermer dans une logique de filière centrée sur un seul produit.	Equipe projet et partenaires
La crise sanitaire a mis en exergue l'importance des circuits courts du producteur au consommateur ; le projet devra favoriser le développement de ces circuits commerciaux.	Equipe projet et partenaires

9 Pilotage

9.1 Modifications apportées à l'intervention

La mise en œuvre de l'activité A-01-02 a connu plusieurs changements d'orientation. Initialement, il était prévu de confier la mise en place de deux incubateurs (green hub et innovation hub) aux CCIA de Fatick et de Kaolack mais une première rencontre avec ces deux structures a fait ressortir d'une part que la CCIA de Kaolack avait déjà mis en place la maison de l'entreprise et un incubateur d'entreprises agricoles et d'autre part que la CCIA de Fatick, bien que motivée par le projet, ne semblait pas disposer des ressources humaines et de l'organisation nécessaire. L'intervention s'est alors tournée vers le BIT qui dispose d'une expérience intéressante dans la mise en place d'incubateurs en Afrique et qui a beaucoup travaillé au Sénégal sur le concept d'économie verte. Après une mission de reconnaissance et plusieurs échanges il a été décidé de limiter l'intervention du BIT sur le secteur de l'économie verte sur lequel son expertise était avérée. Le BIT a donc proposé un plan d'actions pour la mise en place de l'incubateur sur l'économie verte mais cette proposition s'est révélée assez coûteuse et trop théorique. Grâce à l'arrivée dans l'équipe de support de l'experte en digitalisation, et après la mission exploratoire de cette dernière sur plusieurs incubateurs en Belgique et au Maroc, une réflexion commune a été conduite avec la participation de toute l'équipe du pilier 1 pour définir un nouveau plan d'action qui se baserait davantage sur les organismes actuellement actifs dans le domaine de l'entrepreneuriat au Sénégal. Il a été décidé en premier lieu que, compte tenu des synergies entre les secteurs de l'économie verte et de l'économie numérique, il était préférable de fusionner les deux projets d'incubateurs en un seul, le « Green Innovation Hub ». En second lieu, pour garantir la durabilité de l'incubateur, il est apparu essentiel qu'il soit créé par des membres de l'écosystème entrepreneurial et non des institutions telles que les chambres de commerce ou Enabel. En dernier lieu, il a été décidé de séparer clairement la phase de création de l'incubateur de la phase d'exploitation. Plusieurs échanges ont été organisés avec ces organismes parmi lesquels Afric'Innov, Concree et le Consortium Jeunesse Sénégal. A l'issue de ce tour d'horizon, il est apparu que le Consortium Jeunesse Sénégal disposait de toutes les

compétences et de l'expérience pour réaliser l'étude de faisabilité du « Green Innovation Hub » (phase de création). Après accord du siège, une procédure de convention de subside en octroi direct a donc été engagée avec le Consortium Jeunesse Sénégal avec pour objectif la création de l'incubateur. Une autre convention de subside sera mise en place avec l'incubateur pour la phase de démarrage et d'exploitation.

Parallèlement à ces évolutions, il est apparu que Luxdev prévoit de créer une école de codage en collaboration avec l'université du Saloum. Comme c'est exactement ce qui est prévu également dans l'intervention 2 (activité A-2-2-3) cette activité sera annulée et le budget ira renforcer celui du green innovation hub.

9.2 Décisions prises par le comité de pilotage et de suivi

Décision	Période d'identification	Suivi
Le cadre logique révisé et le rapport de démarrage du projet sont validés	12/02/2020	Comité de pilotage
Compte tenu du fait que l'Etat Sénégalais a décidé que l'agropole centre interviendra sur les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine et Diourbel, le comité de Pilotage a validé la réalisation des activités d'étude dans la région de Diourbel qui ne fait pas partie de la zone d'intervention.	12/02/2020	Comité de pilotage
Le comité de pilotage a validé le projet de lettre d'entente entre Enabel et le MDIPMI sous réserve de corriger l'article 5 en précisant que l'équipe Enabel et l'antenne régionale centre du projet Agropoles constituent une cellule unique d'exécution.	12/02/2020	Comité de pilotage

9.3 Réorientations stratégiques envisagées

9.3.1 Prolongation de la période d'exécution

Bien que les retards qui pénalisent l'intervention 1 dans l'atteinte de ses résultats aient une incidence beaucoup moins forte sur l'intervention 2, la décision de prolongation de la durée d'exécution doit s'appliquer à l'ensemble du pilier 1 et donc inclure l'intervention 2.

9.3.2 Suppression de certaines activités

Du fait d'une restructuration opérée par le gouvernement sur le dispositif d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat, le FONGIP est vraisemblablement appelé à disparaître et ses missions confiées à la DER. La DER disposant de ressources financières importantes, le budget initialement prévu sur la ligne A-01-01-01 peut être transféré sur des lignes déficitaires.

Du fait des décisions prises sur le plan d'actions de l'incubateur, le recrutement d'un expert en économie numérique n'est plus nécessaire du fait qu'un seul expert en développement d'entreprises a été recruté. Le budget correspondant peut être transféré sur des lignes déficitaires.

Enfin, la création d'une école de codage est une activité à supprimer du fait qu'elle sera réalisée dans le cadre d'un programme financé par Luxdev. Cette activité sera vraisemblablement remplacée par un programme de formation en codage géré par l'incubateur mais ceci devra être confirmé par l'étude de faisabilité du Green Innovation Hub.

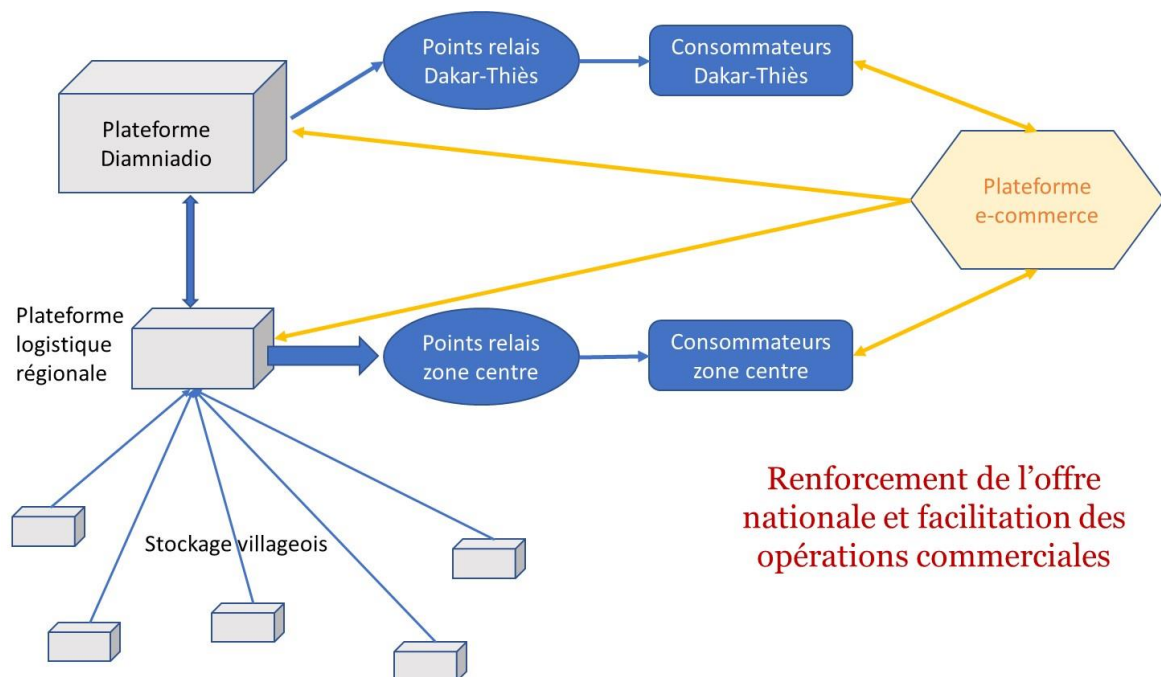
9.3.3 Nouvelles activités proposées en réponse à la crise COVID-19

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en évidence certaines faiblesses dans les circuits commerciaux avec d'un côté des commerçants en rupture d'approvisionnement dans les grandes villes et de l'autre des agriculteurs qui n'arrivent pas à vendre leur production. De plus, la pandémie a renforcé la nécessité d'appliquer des règles de bonnes pratiques d'hygiène tout au long de la chaîne alimentaire. C'est ainsi que l'équipe projet a élaboré des actions de riposte et de résilience à la crise sanitaire.

9.3.3.1 Activité 1 : Renforcement des plateformes de e-commerce

Afin de faciliter et accélérer l'écoulement des produits agricoles et d'améliorer la disponibilité de produits alimentaires pour les villes du centre du Sénégal, l'intervention vise à renforcer et développer les circuits courts du producteur au consommateur. Afin de tenir compte de l'urgence de la situation, l'action se focalisera principalement sur des acteurs existants qui seront accompagnés pour développer leurs activités.

Le dispositif général se présente comme suit :



En complément des actions d'urgence visant à l'écoulement des produits horticoles, l'action souhaite proposer un appui moyen terme à la mise en réseau des acteurs de marché des filières agro-alimentaires, en valorisant le développement des circuits courts et le renforcement des plateformes de e-commerce et logistiques.

En prévision des prochaines saisons culturales (saison d'hivernage 2020 avec démarrage prévu en juin 2020, contre saison froide avec démarrage prévu en septembre 2020), dans un environnement économique qui restera incertain et volatile, l'action vise à promouvoir le renforcement des entreprises de e-commerce et logistiques en lien avec l'offre de produits agroalimentaires du bassin arachidier. En raison de la crise sanitaire, celles-ci sont en pleine croissance, mais toutes basées à Dakar et s'approvisionnant principalement dans les Niayes.

L'objectif est donc (i) d'inciter les entreprises existantes basées à Dakar à s'approvisionner dans le Bassin Arachidier et (ii) de promouvoir le développement de leurs activités dans les centres urbains de la région (Thiès et Kaolack principalement). L'action pourrait répondre à ces 2 objectifs en proposant :

- L'appui au développement de leurs activités (mise en place d'un système de collecte des informations sur les produits disponibles, mise à jour des références produits, shooting photo,

conditionnement, unité de vente et autres informations ; adaptation de la plateforme technique et logistique, missions sur le terrain, mise en place des circuits de collecte) dans la zone du Bassin Arachidier aussi bien les chaînes d'approvisionnement que les circuits commerciaux ;

- L'appui à la formation des responsables et du personnel de production des groupements de production et de transformation à l'utilisation de plateformes e-commerce et logistique, à la digitalisation de base et au marketing digital

- Des campagnes de communication et de marketing auprès des populations urbaines pour promouvoir l'achat de denrées agro-alimentaires locales de qualité et l'utilisation des circuits courts de e-commerce ;

9.3.3.2 Activité 2 : Appui-conseil et accompagnement des entreprises pour l'accès aux aides financières et aux mesures de facilitation fiscales de l'Etat

Le programme de résilience à la crise Covid prévoit des mesures spécifiques de crédit aux entreprises pour leur permettre de traverser la crise tout en préservant les outils de production et les ressources humaines. Les Entreprises doivent constituer des dossiers de demande de crédit qui seront soumis à leur partenaire financier habituel (banques commerciales).

Afin d'informer les entreprises sur ce dispositif et les aider à constituer leur dossier, un conseiller financier sera mis à disposition de chacune des 5 chambres de commerce de la zone centre (Diourbel, Thiès, Fatick, Kaolack, Kaffrine) pendant une durée de 6 mois.

9.3.3.3 Activité 3 : Mise en place d'un service d'informations sur les marchés de produits agricoles et d'appui conseil aux producteurs

La situation de crise liée au Covid19 entraîne des dynamiques incertaines, complexes et diversifiées au niveau de chacune des filières, tant en termes de prix que de flux de matières ainsi que de pouvoir des acteurs au sein de la filière. Notamment sur les filières arachide et céréales, qui sont entrés en culture en début juin, essentielles pour les revenus et la sécurité alimentaire des ménages du Bassin Arachidier.

Dans ce contexte, en complément des activités « d'urgence » d'appui à l'écoulement de la production horticole de contre saison, en lien avec le programme national de résilience qui vise au maintien des prix des denrées de première nécessité et l'approvisionnement du marché sénégalais en produits de qualité, en lien également avec les préoccupations de la FAO (www.fao.org/news/story/fr/item/1269763/icode/) sur la nécessité de soutenir le fonctionnement des marchés alimentaires, des chaînes de valeur et des systèmes de production locaux, l'activité à les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'information des agriculteurs du Bassin Arachidier, sur l'impact des modifications profondes des marchés arachidier et céréalier, avec des risques de variations de prix et de volume forts mais également des opportunités à saisir ;

- Mettre en relation les producteurs avec des opérateurs rencontrant des difficultés d'approvisionnement des marchés traditionnels,

- Profiter du développement de l'utilisation des technologies par les populations confinées pour s'appuyer sur ces solutions permettant la formation, l'information et le conseil à distance ;

Pour la campagne d'hivernage (juin-octobre 2020), les activités prévues sont les suivantes :

- Réaliser le suivi des prix et des tendances sur 7 filières (anacarde, sésame, arachide, mil, sorgho, maïs et oignon) dans les 5 régions du bassin arachidier en s'appuyant sur un réseau existant d'opérateurs commerciaux considérés comme fiables et objectifs ; ce réseau devra être renforcé sur certaines filières.

- Diffuser des informations aux producteurs par message vocal ou SMS à raison de 1 message par semaine pendant la campagne de commercialisation dans les 5 régions ;

- Diffuser aux techniciens (ONG, ANCAR) et aux responsables d'Organisations Paysannes (OP) des bulletins d'information de marché plus complets sur ces mêmes filières ;

- Assurer un conseil personnalisé à distance par téléphone/WhatsApp aux OP avec un interlocuteur dédié (variation de prix, approvisionnement, export, mise en relation etc.) ;
- Former les techniciens des partenaires de terrain sur l'analyse de marché, la variation des prix, et la construction d'un conseil adapté aux agriculteurs pour limiter leur risque de vente.

9.3.3.4 Activité 4 : Renforcement des plateformes logistiques régionales

Les plateformes de e-commerce existantes s'appuient pour la livraison des produits (circuit d'approvisionnement et distribution aux consommateurs) sur les entreprises spécialisées dans la logistique disposant d'un réseau de points de distribution et de véhicules de livraison. L'une d'entre elle collabore avec une startup sénégalaise qui dispose d'une chambre froide à Diamniadio, entre Dakar et Thiès.

Ces entreprises ne sont pas toutes implantées dans toutes les régions du Sénégal, ce qui limite d'ailleurs le développement des plateformes de e-commerce.

L'intervention prévoit donc d'accompagner des structures faitières dans chaque région (fédérations de coopératives) pour développer les relations avec les plateformes logistiques nationales et assurer ainsi le relai entre les producteurs et les circuits de distribution directe aux consommateurs.

Trois actions seront mises en œuvre à cet effet :

- La formation des responsables et du personnel de production aux bonnes pratiques d'hygiène et aux règles de fonctionnement avec les plateformes nationales (plateformes logistiques et e-commerce).
- La mise aux normes sanitaires d'un entrepôt que la chambre de commerce de Kaolack propose de mettre à disposition des groupements de producteurs.

L'équipement de caisses en plastique (cagettes) palettisables de format 40x60x20 cm et de palettes plastique (type Europ 120x80 cm) pour le stockage des produits et la préparation des commandes. Ces caisses permettront le transport des produits depuis les unités de production vers la plateforme régionale et ensuite vers les points relais ou la plateforme nationale. Elles seront consignées et reviendront automatiquement à la plateforme régionale par le circuit logistique. Chaque palette peut charger 20 caisses, chaque caisse peut contenir 10 à 15 kg (selon les produits). Ces activités qui vont se développer dans un premier temps au sein des infrastructures existantes seront ensuite transférées dans les modules régionaux de l'agropole centre afin de leur donner une dimension plus opérationnelle et de leur faire bénéficier de bâtiments modernes et répondant aux normes d'hygiène en vigueur.

9.3.3.5 Activité 5 : Amélioration de la qualité sanitaire des produits

Dans le contexte de prévalence du virus Covid19, les produits agricoles et alimentaires peuvent constituer des vecteurs de la maladie et contaminer les consommateurs malgré toutes les précautions que peuvent prendre ces derniers. Il est donc très important de mettre en place des mesures de protection des produits tout au long de la chaîne alimentaire.

- Au niveau des producteurs, une fois le produit récolté, il doit être manipulé le moins possible et les producteurs doivent mettre en place toutes les mesures barrières (port du masque, lavage des mains).
- Au niveau des unités de transformation des produits, une analyse HACCP doit être réalisée pour identifier les étapes critiques où le produit peut être contaminé et mettre en place les mesures de prévention nécessaires.
- Au niveau des commerçants, des mesures préventives doivent être mises en place pour éviter la contamination par les clients ou les commerçants eux-mêmes.

Les mesures d'hygiène n'étant pas habituellement appliquées de façon stricte, soit par ignorance, soit par manque de moyens, un travail de fond doit être accompli pour faire adopter les bonnes pratiques d'hygiène par toutes les personnes en contact avec les produits alimentaires pour garantir leur innocuité.

L'intervention prévoit donc des séances de sensibilisation et de formation des opérateurs des 3 régions d'intervention.

Parmi les mesures de protection obligatoires que devront adopter tous les opérateurs de la chaîne alimentaire, les deux mesures phares sont le port du masque (ou « cache-nez ») qui permet d'éviter le risque de contamination des produits des projections émises par les opérateurs et le lavage régulier des mains.

Pour limiter la production d'une grande quantité de déchets, l'utilisation de masques et de gants jetables est à proscrire, d'autant plus que c'est une solution coûteuse sur le long terme. De même, l'utilisation de gels hydroalcooliques est une solution qui n'est pas à la portée des ménages sur une longue période.

Pour les masques en tissu, le coût relativement limité (sur base d'une prospection, estimé à 1500 Fcfa/personne pour 2 à 3 masques lavables et réutilisables) peut être considéré comme pouvant être pris en charge par les opérateurs (d'autant plus qu'il est devenu obligatoire).

En revanche, les dispositifs de lavage des mains peuvent constituer un investissement difficilement finançable, surtout dans les zones de production agricole où il n'y a pas d'eau courante dans la plupart des cas. L'intervention appuiera donc les opérateurs de la chaîne alimentaire des régions d'intervention (coopératives de producteurs, unités de transformation ou centres logistiques et points de vente) à s'équiper d'un dispositif de lavage des mains.

Ce dispositif devra comprendre une réserve d'eau (minimum 20 L), un robinet avec vanne sans contact manuel (pédale, vanne photosensible, coude ou genou), un récipient pour les eaux usées (de 20L à 50L) et un distributeur de savon liquide.

9.3.3.6 Récapitulatif des activités nouvelles et budget proposé

Activité	Ligne budgétaire	Budget
Renforcement des plateformes de e-commerce	A-01-03	140 000
Accompagnement des entreprises pour accéder aux aides financières et fiscales de l'Etat	A-01-03	210 000
Mise en place d'un service d'informations sur les marchés de produits agricoles et d'appui conseil aux producteurs	A-01-04	175 000
Renforcement des plateformes logistiques régionales	A-01-04	206 000
Formation des opérateurs économiques aux bonnes pratiques d'hygiène et appui à l'acquisition de dispositifs de lavage des mains	A-02-01	147 000
TOTAL		878 000

Il est proposé d'intégrer ces nouvelles activités dans la planification opérationnelle et financière en ajoutant les budgets correspondant à partir de la réserve budgétaire du Portfolio.

9.3.4 Révision budgétaire

Du fait du déséquilibre budgétaire constaté sur l'intervention 1, des économies seront à rechercher sur l'intervention 2 qui devra donc faire l'objet d'une révision budgétaire. Il est notamment à prévoir un transfert de 200.000 € depuis la ligne A-01-01 vers le budget de l'intervention 1. D'autres ajustements d'une ligne à l'autre sont à réaliser pour équilibrer les excédents et déficits qui ressortent de la planification budgétaire.

Ligne source	Libellé	Montant	Ligne destinataire	Libellé	Montant
A-01-01	Appui à Fongip ...	230 000	18004 A-02-01	Support à l'UGP	200 000
			18005 A-01-02	Expertise économie numé	30 000
A-01-01	Expertise économ	109 200	18005 A-01-02	Réhabilitation des locaux	109 200

Les transferts liés aux nouvelles activités sont à ajouter à ces modifications selon le tableau en 9.3.2.7 ci-dessus.

9.4 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
La durée du projet doit être prolongée d'un an	CMPC	Octobre 2020
Un rééquilibrage budgétaire doit être réalisé	COFIL	Août 2020

10 Annexes

10.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
		X		
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.		
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.		
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.		
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.		
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?				
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.		
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.		
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.		
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.		
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?				
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.		
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.		
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.		
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.		

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
	X			
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.		
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimes restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.		
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.		
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.		
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
X	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.		
	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.		
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.		
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.		

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		
4.1 Durabilité financière/économique ?				
	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.		
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.		
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.		

	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?		
	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?		
X	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
X	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

10.2 Cadre logique mis à jour

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
Objectif spécifique : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée	Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régional² Désagrégation : par région administrative	(Rapport ANSD phase expérimentale de calcul du PIB régional dans la zone)	A déterminer ³	+30% de la valeur de base
	Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés⁴ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Système d'information de la SACE Rapports de la SACE	Zone : 0	Zone : 3 610 ⁵ (45% H et 55% F)
			Fatick : 0	Fatick : 1 412
			Kaffrine : 0	Kaffrine : 166
			Kaolack : 0	Kaolack : 2 032
Résultat 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique	Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole Désagrégation : par secteur d'activités	Système d'information (SI) de la SACE ; Rapports de la SACE	0	17 500 000 EUR ⁶
	Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro entreprises rurales⁷ Désagrégation : par région administrative, par secteur économique, par type de crédit	Rapport enquête de référence, Base de données du centre d'innovation ; SI de la SACE	Zone : 2 687 €	
			Fatick : 3 034 €	Fatick : 4 550 € ⁸
			Kaffrine : 2 565 €	Kaffrine : 3 590 €
			Kaolack : 2 400 €	Kaolack : 4 200 €

² Définition : mesure de la part du PIB régional attribuée aux PME. La croissance économique mesure l'augmentation de la richesse produite. Le PIB mesure la richesse produite par un pays sur une période donnée. Le taux de croissance correspond au taux de variation entre le PIB au début de la période et le PIB à la fin de la période considérée

³ Valeur de référence inconnue présentement. Néanmoins, Enabel appuiera l'Agence Nationale de Statistique et Démographie à mesurer cet indicateur dans les régions cibles en 2020, dans le cadre du R3 Intervention4

⁴ Définition : décompte du nombre d'emplois à plein temps (minimum 6 heures par jour pendant 10 mois par an) et partiel créés et consolidés directement (PME agroindustrielle et start-ups vertes et numériques) ou indirectement (micro-producteurs ruraux de matières premières) dans les chaînes de valeur appuyées

⁵ Hypothèse : les emplois PME seront créés à Fatick (1 200) et Kaolack (1 600), les emplois des start-ups à Fatick (45) et Kaolack (45) et les emplois pour les microentreprises (720) dans les 3 régions proportionnellement au tissu de MPME dans chaque région (Kaolack : 53,8% ; Fatick : 23,1% ; Kaffrine : 23,1%)

⁶ 500 000 Euros x 35 entreprises

⁷ Définition : volume total de crédit contracté / nombre d'entreprises ayant contracté un prêt durant les 12 derniers mois

⁸ Les besoins en crédit (type, volume) ont été estimés durant les enquêtes auprès des PME de la zone (besoin en crédit par type)

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
	Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone	(Rapport enquête de référence, Rapports de de la SACE		
	Nombre d'OP ayant bénéficié d'un appui technique de l'intervention	Rapports des prestataires et partenaires cocontractants	Fatick : 0	Fatick : Déterminer A
			Kaffrine : 0	Kaffrine : déterminer A
			Kaolack : 0	Kaolack : A
	Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier Désagrégation : par région administrative, par type d'entreprise (startup et PME), par type d'appui ⁹	Rapports de la SACE ; Rapports des prestataires ; Rapports des partenaires	Fatick : 0	Total : 95
			Kaolack : 0	
Résultat 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique	Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique ¹⁰ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports périodiques des organismes de formation signataires des subsides	Total Zone : 0	Total Zone : 800
			Fatick : 0	Fatick : 300
			Kaolack : 0	Kaolack : 500
	Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle Désagrégation : par région administrative, par sexe, par tranche d'âge	Rapports des prestataires et partenaires signataires de subsides Système de suivi des RH de la SACE	Total Zone : 00	Total Zone : 2240 ¹¹
			Fatick : 0	Fatick : 640
			Kaolack : 0	Kaolack : 1600
		Fatick : 0	Total Zone : 30 ¹²	

⁹ Types d'appui envisagé par l'Intervention 2 : incubation, formalisation, élaboration des plans d'affaires, appui en gestion d'entreprise (y compris le coaching) et appui en marketing

¹⁰ ODD Indicator 4.4.1

¹¹ Au moins 80% des emplois des 35 PME à créer ; Formation minimum de 50 heures /employé

¹² 30 start-ups à créer dans chacune des régions avec chacune 3 employés

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
	Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité (économie verte ; économie numérique)	Système d'information du centre d'innovation ; Rapports du centre d'innovation	Kaolack : 0	
			Kaffrine : 0	
	Nombre de jeunes¹³ Insérés auprès des PME après une formation qualifiante Désagrégation : par région administrative, par sexe	Système d'information de la SACE ; Rapports SACE et du centre d'innovation	Total Zone : 0	Total Zone : 640 ¹⁴
			Fatick : 0	• Fatick : 240
		Kaolack : 0	Kaolack : 400	

¹³ D'après le classement démographique du Sénégal il est « jeune » une personne âgée de 18 à 35 ans

¹⁴ 80% des personnes formés en formation initiale

10.3 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Voir cadre logique ci-dessus
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Enregistré dans PILOT
Planning de la MTR	A planifier en Q4 2021
Planning de l'ETR	
Missions de backstopping	Pas de besoin identifié sur cette intervention jusqu'à présent.

10.4 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

10.5 Ressources en termes de communication

Le projet Agropoles dans la presse

1.1. FIKA

- Journal Télévisé RTS du 27 Janvier 2020

<https://www.youtube.com/watch?v=k7eCp247c1s&t=2566s>

1.2. Atelier de lancement

➤ Télévision

- JT 20h TFM 19 février 2020:

<https://www.youtube.com/watch?v=r8zW0H5d4nw#t=10m29s>

REPLAY - JT Français 20h - Pr : CHERIF DIOP - 19 Février 2020

Pour plus de vidéos, abonnez-vous sur notre chaine
<http://www.youtube.com/tfm>
<https://www.facebook.com/replaytfm>

www.youtube.com

- JT 20h RTS 22 Février

<https://www.youtube.com/watch?v=10RMWLS-PFs&feature=youtu.be#t=9m26s>



Journal Télévisé 20H du Samedi 22 Février 2020 - YouTube

RTS1 est la première Chaîne de Radiodiffusion
Télévision Sénégalaise. Revoir nos Émissions
Kenkelibaa, Point de vue, Le Point... Suivez la
RTS1 en direct sur...

- JT 20h 18 Février TV Saloum

<https://www.youtube.com/watch?v=Dj5K1tT5VaE#t=3m14s>

➤ **Radio**

- Éléments journal français et Wolof sur :

- SUD FM
- DUNYA
- ZIK FM
- AL FAYDA FM
- RFM

- Emission radio 18 Février sur RFM Kaolack sur la mise en place de l'Agropole centre

➤ **Presse quotidienne nationale et presse en ligne:**

- <https://intelligences.info/article-13265-agropole-centre-15-milliards-dappui-de-la-cooperation-sngalo-belge.html>

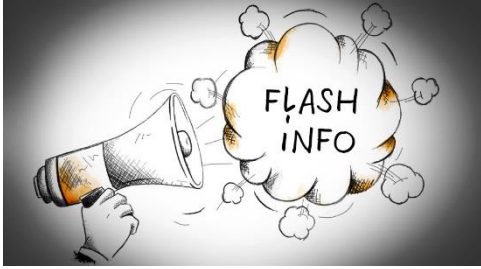


Agropole Centre : 15 milliards d'appui de la coopération sénégalo-belge

/

intelligences.info

- <https://www.dakarxibar.com/politique/agropole-centre-kaolack-et-fatick-se-doteront-de-parcs-industriels/>



Agropole Centre: Kaolack et Fatick se doteront de parcs industriels.

Le ministère du Développement Industriel et des PMI (MDPMI) et l'agence belge de développement (ENABEL), ont organisé ce mardi à

www.dakarxibar.com

- https://www.senenews.com/actualites/kaolack-15-milliards-fcfa-de-lenabel-pour-lagropole-centre_299456.html



Kaolack : 15 milliards FCFA de l'Enabel pour l'Agropole Centre

Rappelons le montant des investissements s'élève à 22,95 millions d'euros (15 milliards de FCFA), elles contribueront à l'aménagement de deux parcs industriels, l'un à Kaolack et l'...

www.senenews.com

- <https://www.news1.news/2020/02/senegalese-belgian-cooperation-15-billion-support-for-the-agropole-center-project-2.html>
- https://www.dakaractu.com/Agropole-Centre-Kaolack-et-Fatick-se-doteront-de-parcs-industriels_a184084.html
- <http://www.aps.sn/actualites/economie/article/atelier-de-lancement-a-kaolack-mardi-de-l-agropole-centre>
- <https://klinfos.com/2020/02/18/kaolack-15-milliards-fcfa-de-lenabel-pour-lagropole-centre/>

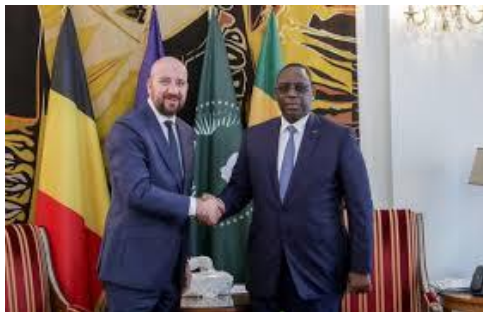


Kaolack: 15 milliards FCFA de l'Enabel pour l'Agropole Centre – Kaolack Infos

Le ministre du Développement Industriel et des PMI a présidé ce mardi 18 février l'Atelier de lancement du « Pilier 1 du nouveau programme de coopération sénégalo – belge : Entrepreneurat durable et création d'emploi / Agropole Centre ». Le premier conseiller de l'ambassade du royaume de Belgique, Guy Hambrouck a rappelé l'ancienneté de la relation [...]

klinfos.com

- <https://thieydakar.net/agropole-centre-la-belgique-appuie-le-senegal-de-plus-de-15-milliards-fcfa/>
- <http://xalimasn.com/cooperation-senegal-belge-15-milliards-dappui-pour-le-projet-agropole-centre/>



Coopération sénégalo-Belge : 15 milliards d'appui pour le projet Agropole Centre - Xalima.com

XALIMANEWS- Le nouveau programme de coopération sénégalo-belge qui sera officiellement lancé aujourd'hui à Dakar, met le focus sur la mise en œuvre de l'Agropole Centre, informe le ...

xalimasn.com

- <http://www.commodafrica.com/19-02-2020-lagropole-centre-au-senegal-est-sur-les-rails>



L'Agropole centre au Sénégal est sur les rails | Commodafrica

L'Agropole centre a été officiellement lancée hier à Kaolack au Sénégal.

www.commodafrica.com

<https://www.lequotidien.sn/mise-en-place-de-lagropole-centre-la-belgique-injecte-plus-de-15-milliards/>



Mise en place de l'Agropole centre : La Belgique injecte plus de 15 milliards | Lequotidien Journal d'informations Générales

Plus de 15 milliards de francs Cfa, c'est le montant des investissements qu'entend consentir la Coopération sénégal-belge dans le pilier I de son «nouveau programme : Entrepreneurat durable et création d'emploi/Agropole centre», dont le lancement a eu lieu hier, à Kaolack.

www.lequotidien.sn

- <https://afriqueactudaily.com/index.php/2020/02/20/senegal-kaolack-creation-dun-futur-agropole-centre-dagriculture-delevage-et-de-peche/>
- <http://www.aps.sn/actualites/economie/agriculture/article/moustapha-diop-insiste-sur-les-avantages-de-l-agropole-pour-le-developpement-des-territoires>

APS - Moustapha Diop vante le rôle de l'agropole dans le développement des territoires

Kaolack, 18 fév (APS) - Le ministre de l'Industrie et des Petites et moyennes entreprises, Moustapha Diop, a passé en revue les multiples avantages qu'offre l'agropole pour le développement économique des territoires.

- <https://www.laviesenegalaise.com/moustapha-diop-vante-les-multiples-avantages-de-lagropole-dans-le-developpement-des-territoires>
- <https://fr.allafrica.com/stories/202002220032.html>
- <https://www.talkag.com/post/?src=33101&lg=fr>
- https://www.dakaractu.com/Moustapha-Diop-a-Kaolack-%C2%A0Parmi-les-27-projets-phares-du-PSE-les-agropoles-figurent-en-bonne-place-sur-les-4-projets_a184093.html
- <http://senflash.com/kaolack-15-milliards-fcfa-de-lenabel-pour-lagropole-centre/>
- ***Le Soleil du 18 Février 2020***
- <https://chroniques.sn/actualites/diourbel-crd-sur-le-lancement-du-projet-agropole-centre-pour-un-cout-plus-de-15-milliards/>
- <https://www.econews.sn/agropole-centre-la-belgique-donne-15-milliards-de-fcfa-au-senegal/>
- <https://news.sen360.sn/actualite/agropole-centre-kaolack-et-fatick-se-doteront-de-parcs-industriels-1452317.html>
- <https://teranganews.sn/2020/02/kaolack-lancement-ce-mardi-de-lagropole-centre/>
- <http://www.faapa.info/en/2020/02/20/senegal-le-taux-de-transformation-des-produits-agricoles-inferieur-a-30-responsable/>
- <http://www.faapa.info/en/2020/02/18/moustapha-diop-vante-le-role-de-lagropole-dans-le-developpement-des-territoires/>
- https://www.jotaay.net/Volonte-affichee-de-relancer-l-industrie-Moustapha-Diop-lance-l-agropole-centre-en-fanfare_a11990.html
- <https://releve.sn/2020/02/21/agropole-centre-enabel-injecte-plus-de-15-milliards/>
- <https://www.dakarchaud.com/mise-en-place-de-lagropole-centre-la-belgique-injecte-plus-de-15-milliards/>
- <http://ledakarois221.com/tag/agropole-centre/>
- <https://politique221.com/agropole-centre-kaolack-et-fatick-se-doteront-de-parcs-industriels/>
- <http://www.africain.info/news=4292396>

